

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2019 - 86 du 9 avril 2019
portant ratification de l'accord de financement relatif au projet d'appui de
développement des entreprises et à la compétitivité entre la République du
Congo et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 9 - 2019 du 9 avril 2019 autorisant la ratification de l'accord de
financement relatif au projet d'appui de développement des entreprises et à la
compétitivité entre la République du Congo et la Banque internationale pour la
reconstruction et le développement ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, Chef
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-337 du 22 août 2017 portant nomination des membres du
Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Est ratifié l'accord de financement relatif au projet d'appui de
développement des entreprises et à la compétitivité, signé le 21 juin 2018 entre la
République du Congo et la Banque internationale pour la reconstruction et le
développement, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la
République du Congo./-

Fait à Brazzaville le 9 avril 2019

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du
Gouvernement,

Clément MOUAMBA.-

Le ministre des finances et du budget,

Calixte NGANONGO.-

La ministre du plan, de la statistique
et de l'intégration régionale,